

L'entrepreneur face au Maelstrom de la réglementation nationale et européenne

Jeudi 28 et vendredi 29 JUIN 2018

à l'ERAGE
STRASBOURG



Renseignements et inscriptions

ERAGE Délégation Alsace

4 rue Brûlée • CS 70008

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 14 19 09 - Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu

www.erage.eu

Date limite d'inscription :

22/06/2018



L'entrepreneur face au Maelstrom de la réglementation nationale et européenne

Jeudi 28 juin 2018

de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (6 heures validées)

Allocution d'ouverture par M. le Bâtonnier Christophe DARBOIS et Me Christian MESTRE

Discutant de la journée : Maître Caroline CTORZA (à confirmer)

9h00 – 10h30 **L'ENTREPRENEUR FACE AU SALARIÉ : liberté d'entreprendre et liberté de religion**

Maître Christian MESTRE, Avocat au Barreau de Strasbourg,
et un contradicteur chef d'entreprise

10h45 – 12h15 **L'ENTREPRENEUR FACE A SES RESPONSABILITÉS : sociale, pénale et sociétale**

Maître Arnaud FRIEDRICH, Avocat au Barreau de Strasbourg
Maître Bernard ALEXANDRE, Avocat au Barreau de Strasbourg

Questions / Réponses - Clôture de la matinée

12h30 Déjeuner libre

14h00 – 15h30 **L'ENTREPRENEUR FACE AU CONSOMMATEUR : e-commerce / droit de la consommation**

Me Sabrina BRANDNER, Avocat au Barreau de Strasbourg

15h45 – 17h15 **L'ENTREPRENEUR FACE AUX DIFFICULTÉS FINANCIERES : procédures collectives, portage salarial et cautionnement**

Maître Nathalie GUYOMARD, Administrateur judiciaire à Strasbourg
Maître Nicolas FLESCH, Mandataire judiciaire à Strasbourg

Questions / Réponses - Clôture de la Journée

A partir de 19h30 : Soirée Péniche Vino Strada (37€ comprenant 1 plateau charcuterie / fromage + 3 boissons.) Organisation et inscriptions : Ordre des Avocats de Strasbourg. **Date limite d'inscription : 16/06.** Chèque à libeller à l'Ordre des Avocats de Strasbourg

Vendredi 29 juin 2018

de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (6 heures validées)

9h00 - 12h00 **Introduire valablement une requête devant la CEDH**

Visite commentée à la Cour Européenne des Droits de L'Homme

Maître Grégory THUAN Dit DIEUDONNÉ, Avocat au Barreau de Strasbourg, Président de la Président de la Commission des droits de l'Homme de l'UAE

12h00 Déjeuner libre

14h00 - 17h00 **L'ENTREPRENEUR FACE AUX DROITS FONDAMENTAUX : données personnelles...**

Maître Azédine LAMAMRA, Avocat au Barreau de Luxembourg, est aussi membre de la Commission Consultative des Droits de l'Homme du Luxembourg.

Maître Grégory THUAN Dit DIEUDONNÉ, Avocat au Barreau de Strasbourg

Informations pratiques

Lieu de la formation : **ERAGE** 4 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Accès : SNCF, TGV Paris-Est : 1 h 45 • Reims : 1h36 • Nancy : 1h30 • Metz : 50 min
De la gare : Prendre le Tram C (durée du trajet : 6 min) depuis Gare Centrale en direction de Neuhof Rodolphe Reuss. Descendre à l'arrêt « Broglie », place Broglie - Horaires : www.cts-strasbourg.eu

Parking : Opéra Broglie / www.parcus.com

Spécialisations : Droit commercial, des affaires et de la concurrence ; Droit international et de l'Union européenne ; Droit pénal ; Droit social ; Droit du crédit et de la consommation

Niveaux de la formation : 2. Perfectionnement, 3. Expertise et 4. Actualisation

Objectifs :

- Porter un regard juridique sur la relation commerciale, sociale, pénale et sociétale de l'entrepreneur
- Associer des principes et règles juridiques fondamentaux aux situations rencontrées
- Identifier les situations à risques

Public : Avocats

Formation limitée à : 195 personnes

Prérequis : Aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Hébergement : Envoi de tarifs négociés avec certains hôtels Strasbourgeois sur demande par courriel : mf@erage.eu

Conditions générales d'inscription

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais.

Les attestations de présence ne sont délivrées qu'au vu d'une présence effective : plusieurs listes de présence pourront circuler dans les salles durant la journée de formation.

En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation.

L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés.

Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 22 juin 2018** accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée ▪ CS 70008 ▪ 67085 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 14 19 09 ▪ Fax : 03 88 35 62 27 ▪ alsace@erage.eu

« L'entrepreneur face au Maelstrom de la réglementation nationale et européenne » les jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018

NOM.....

Prénom.....

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau

N° Voie :

CP VILLE

Tél. Fax.....

Mobile : Courriel

Jeune Barreau, date de prestation de serment :

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez.....

TARIFS :

Jeudi 28/06/2018

- 210 € / jour - avocat et autre public
- 150 €/ jour - avocat 2 premières années

Vendredi 29/06/2018

- 210 € / jour - avocat et autre public
- 150 €/ jour avocat 2 premières années

Possibilité de prise en charge FIFPL et ACTALIANS sur demande préalable.

J'accepte les conditions générales de ce colloque (voir page 3).

Total à régler :

.....
Date et signature du participant :

Cachet du cabinet

19h30 : Soirée Péniche Vino Strada (37€ comprenant 1 plateau charcuterie / fromage + 3 boissons.) Organisation et inscriptions :
Ordre des Avocats de Strasbourg.
Date limite d'inscription : 16/06/18
Chèque à libeller à l'Ordre des Avocats de Strasbourg.